

MARCHES PUBLICS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES



Université de Bordeaux
Département Affaires Générales
166, cours de l'Argonne
33000 BORDEAUX
Tél: 05 56 33 27 78

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

**ELABORATION DU PROJET DE L'UNIVERSITE DE
BORDEAUX DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS
« OPERATION CAMPUS »**

Référence :01/2008

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

Article premier : Objet de la consultation - Dispositions générales

1.1 - Objet du marché

Les stipulations du présent cahier des clauses particulières (C.C.P.) concernent :

L'élaboration du projet de l'Université de Bordeaux dans le cadre de l'appel à projets « Opération Campus » lancé le 6 février 2008 par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en faveur des campus universitaires.

Le cahier des charges de l'Opération Campus est joint en annexe 1 au présent cahier des clauses particulières.

Marchés à bons de commande :

Les prestations feront l'objet d'un marché à bons de commande avec minimum et maximum passé en application de l'article 77-I du Code des marchés publics. Les bons de commande seront notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins.

1.2 - Contenu détaillé de la prestation

1.2.1 OBJECTIFS ET CONTEXTE :

L'Université de Bordeaux s'est engagée à répondre à l'appel à projets « Opération Campus », qui comporte deux phases :

- la présentation, avant la date limite fixée au 30 avril 2008, d'une note d'intention très motivée selon les critères de sélection retenus dans le cahier des charges,
- l'élaboration, sur la période de juin à novembre 2008, de son projet immobilier, s'inscrivant dans une stratégie au service d'un projet global « Université de Bordeaux ».

Les objectifs politiques poursuivis sont les suivants :

- sociaux : améliorer les conditions d'accès des étudiants à l'Université de Bordeaux, leurs conditions de vie et de poursuite de leurs études, inscrire leur formation, de même que la formation et la carrière de ses chercheurs dans une perspective de mobilité internationale, privilégier l'insertion professionnelle de ses diplômés,
- économiques : faire de l'Université de Bordeaux, autant dans sa composante enseignement supérieur / formation que dans sa composante recherche, un levier majeur du développement économique local, régional, voire national et international dans ses domaines d'excellence,
- d'aménagement : améliorer l'attractivité et le dynamisme de l'agglomération et de la région en accompagnant le développement des filières économiques et de formation, inscrire résolument le campus comme composante majeure de l'agglomération, et faire en sorte que l'agglomération s'approprie le campus en en faisant un lieu de vie,
- environnementaux : promouvoir la réalisation d'opérations immobilières exemplaires dans leur impact sur l'environnement, le confort des usagers, et en particulier des handicapés, et la réduction des coûts de fonctionnement.

L'objectif opérationnel immédiat de la démarche est de faire partie des 6 sites qui seront sélectionnés dès le mois de mai dans le cadre de l'appel à projets.

Cette démarche, portée par le Pôle de recherche et d'enseignement supérieur « Université de Bordeaux », s'inscrit dans la dynamique impulsée par sa création le 21 mars 2007, et dans la continuité des actions déjà engagées.

Elle est par ailleurs fortement et unanimement soutenue par tous les services de l'Etat concernés (Préfecture de Région, Rectorat, Direction Régionale de la Recherche et de la Technologie en particulier), et par l'ensemble des Collectivités Territoriales, et en particulier le Conseil Régional, qui a fait de l'enseignement supérieur et de la recherche un de ses axes majeurs d'intervention, et a encore fortement accru sa participation financière dans le cadre du Contrat de Projets Etat / Région 2007/2013 (troisième région française avec près de 178 M€ inscrits), la Communauté Urbaine de Bordeaux, et toutes les communes concernées.

Dans ce contexte, l'Université de Bordeaux souhaite assurer la maîtrise d'ouvrage d'un appel à compétences spécifique concernant les deux phases de l'appel à projets « Opération Campus » rappelées ci-dessus.

1.2.2 ATTENDUS :

Le prestataire devra apporter ses compétences à l'Université de Bordeaux pour l'élaboration de sa réponse à l'appel à projets sur les 2 phases mentionnées ci-dessus.

1^{ère} phase : La note d'intention, présentation des grands objectifs du projet de campus :

Le prestataire effectuera une première analyse de la cohérence de l'ensemble des données que tous les acteurs de l'Université de Bordeaux auront collectées (action bien entendu d'ores et déjà engagée), en s'inscrivant dans la perspective du projet global qui devra être élaboré en 2^{ème} phase, et en prenant rigoureusement en compte les quatre critères retenus par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche dans son appel à projets :

- l'ambition pédagogique et scientifique du projet,
- l'urgence de la situation immobilière, et la capacité à optimiser le patrimoine immobilier,
- le développement d'une vie de campus,
- le caractère structurant et innovant du projet pour le territoire, apprécié notamment au travers du soutien des collectivités locales et des partenaires locaux.

Le prestataire participera ensuite à la structuration, et à une présentation attractive de la note d'intention très courte (10 pages maximum) devant être présentée.

2^{ème} phase : L'élaboration du projet « Opération Campus » :

Ainsi qu'il l'est mentionné dans le cahier des charges, l'objectif opérationnel de cette 2^{ème} phase est de présenter un projet immobilier devant prendre la forme d'un contrat de partenariat régi par les textes en vigueur.

Cependant, ce projet immobilier doit s'inscrire dans une stratégie immobilière d'ensemble, elle-même « au service d'un projet de campus global ».

L'annexe 2 au présent cahier des clauses particulières propose une démarche en deux étapes pour la définition de ce projet qui doit permettre, conformément au cahier des charges, de « décliner les objectifs présentés dans la note d'intention à la fois concernant l'ambition scientifique et pédagogique du projet et le développement de la vie de campus » :

1^o étape : Diagnostic opérationnel :

Le prestataire devra présenter, sur des critères aussi incontestables que possible, dans l'objectif de parvenir à un diagnostic qui soit véritablement partagé par tous les acteurs concernés, tous les éléments de ce diagnostic, sur les 3 volets cités ci-dessus, pédagogique, scientifique, et vie du campus.

Ces éléments devront être de nature à permettre la définition, en deuxième étape, du projet de l'Université de Bordeaux.

2^o étape : Préconisations :

En fonction du diagnostic, le prestataire devra proposer des objectifs et des orientations possibles pour l'Université de Bordeaux (pédagogiques, scientifiques, vie du campus), ainsi qu'une stratégie, en particulier immobilière, au service du projet ainsi proposé pour l'Université de Bordeaux.

Il devra également proposer, en fonction de cette stratégie, et en fonction de l'urgence de la situation immobilière des bâtiments concernés, une hiérarchisation des opérations de remise à niveau, ou de construction (mais le cahier des charges stipule que « *toute création nette de surfaces de recherche et de formation devra être justifiée par le caractère exceptionnel du projet* ») dans le cadre de l'élaboration du projet immobilier devant être présenté au comité d'évaluation « Opération Campus ».

1.2.3 POSTULATS DE DEPART :

Publics ciblés :

Les étudiants, en particulier les étudiants boursiers, les étudiants étrangers, et les doctorants. Les post-doctorants, et les jeunes chercheurs, ainsi que l'ensemble des personnes travaillant sur le campus de l'Université. L'ensemble de la population de l'agglomération, dans sa relation au campus de Bordeaux.

Articulation avec les politiques engagées :

Les préconisations devront être présentées en cohérence avec les politiques engagées, en particulier dans le cadre du Contrat de Projets Etat Région 2007-2013, du programme régional 2007-2013 du Feder et des contrats quadriennaux des universités, tout en n'en constituant pas une simple extension, mais au contraire en prenant appui sur cet appel à projets pour penser le futur campus de Bordeaux dans une vision systémique.

Aire géographique de l'étude :

L'ensemble de l'agglomération bordelaise, le campus de l'Université de Bordeaux devant être appréhendé de façon globale.

Patrimoine existant de l'Université de Bordeaux :

L'étude devra nécessairement prendre en compte l'ensemble du patrimoine immobilier de l'Université de Bordeaux.

1.2.4 MISE A DISPOSITION PAR LE MAITRE D'OUVRAGE :

Le maître d'ouvrage mettra à la disposition du prestataire tous les éléments qui lui seront nécessaires pour satisfaire à ses besoins d'investigation, et en particulier :

- lettre de mission,
- bases de données existantes concernant les effectifs étudiants des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et leurs profils,
- bases de données existantes concernant la formation et la recherche de toutes les composantes de l'Université de Bordeaux,
- informations relatives aux projets en cours sur l'ensemble de l'Université de Bordeaux, dans tous les domaines liés à l'appel à projets (Enseignement supérieur, recherche, vie étudiante, etc.),
- rapports d'évaluation, classements, etc.,
- études existantes, en particulier concernant le projet Campus, et étude devant être lancée sur le secteur Saint Augustin.

1.2.5 DEROULEMENT DE L'ETUDE :

La prestation se déroulera en 2 phases :

1^{ère} phase : La note d'intention, présentation des grands objectifs du projet de campus :

Commande : cette 1^{ère} phase fera l'objet d'un premier bon de commande dont la date limite d'exécution sera fixée au 29 avril 2008.

Livrable : La note d'intention (qui doit parvenir au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la recherche avant le 30 avril à 17h).

2^{ème} phase : L'élaboration du projet « Opération Campus » :

Etape 1 : Diagnostic opérationnel

Commande : cette 1^{ère} étape de la 2^{ème} phase fera l'objet d'un second bon de commande d'une durée d'exécution limitée à 4 mois.

Livrable : Un rapport devra être produit à l'issue de cette phase. Il devra notamment détailler les attendus définis au point 1-2-2.

La réalisation d'une présentation « powerpoint » sera demandée au prestataire par l'Université de Bordeaux pour une présentation devant le Conseil d'orientation stratégique.

Etape 2 : Préconisations

Commande : cette 2^{ème} étape de la 2^{ème} phase fera l'objet d'un troisième bon de commande d'une durée d'exécution limitée à 2 mois.

Livrable : Un rapport devra être produit à l'issue de cette phase. Il devra notamment détailler les attendus définis au point 1-2-2.

La réalisation d'une présentation « powerpoint » sera demandée au prestataire par l'Université de Bordeaux pour une présentation devant le Conseil d'orientation stratégique.

1.2.6 CALENDRIER :

Phase 1 : avril 2008.

Phase 2 : mai à novembre 2008.

1.2.7 PILOTAGE DE L'ETUDE :

L'étude sera initiée par le département Affaires Générales de l'Université de Bordeaux. Elle sera ensuite supervisée par le Conseil d'Orientation Stratégique, en association étroite avec tous les acteurs du domaine dans la Région (Etat -Rectorat, DRRT, EPST et EPIC concernés, ministère de l'agriculture-, Conseil régional -CCRRDT-, etc.). Un groupe de travail sera chargé par le bureau de l'Université de Bordeaux du pilotage opérationnel de la démarche.

Ce Conseil aura pour mission de suivre, et contrôler l'avancement des travaux. Après une réunion au moment du lancement de la démarche, il interviendra dans la validation de ses principales étapes et pourra apporter des propositions d'ajustements. Il pourra également solliciter l'intervention d'experts susceptibles d'apporter une valeur ajoutée dans la conduite de la démarche.

1.3 - Durée du marché

Le marché est conclu pour une période de 8 mois à compter de la notification du marché.

1.4 - Marché à bons de commande

Chaque bon de commande précisera :

- le nom ou la raison sociale du titulaire ;
- la date et le numéro du marché ;
- la date et le numéro du bon de commande ;
- la nature et la description des prestations à réaliser ;
- les délais d'exécution (date de début et de fin) ;
- les lieux d'exécution des prestations ;
- le montant du bon de commande ;
- les délais laissés le cas échéant aux titulaires pour formuler leurs observations.

La durée maximale d'exécution du bon de commande de la phase 1 sera de 1 mois,
La durée maximale d'exécution du bon de commande de la phase 2, étape 1, sera de 4 mois,
La durée maximale d'exécution du bon de commande de la phase 2, étape 1, sera de 2 mois.

Seuls les bons de commande signés par le représentant du pouvoir adjudicateur pourront être honorés par le ou les titulaires.

Article 2 : Pièces constitutives du marché

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes par ordre de priorité :

A) Pièces particulières :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes,
- Le bordereau des prix unitaires du candidat (devis détaillant le coût total de la prestation, et les coûts distincts de la phase 1 et de chacune des 2 étapes de la phase 2 conformément aux stipulations de l'article 1.2.5 du présent C.C.P.),
- Le présent cahier des clauses particulières (C.C.P.) et ses annexes,
- Le mémoire technique communiqué par le candidat à l'appui de son offre,
- le planning .

B) Pièces générales

Les documents applicables sont ceux en vigueur au premier jour du mois d'établissement des prix, tel que ce mois est défini au 6.2.1.

- Le cahier des clauses administratives générales (C.C.A.G.) applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles, approuvé par le décret 78-1306 du 26 Décembre 1978 modifié, en vigueur lors de la remise des offres ou lors du mois d'établissement des prix (mois Mo)

Article 3 : Délais d'exécution des études

Les délais d'exécution des études sont fixés à chaque bon de commande conformément aux stipulations de l'article 1.4 du présent C.C.P.

Article 4 : Conditions d'exécution des études

Les prestations devront être conformes aux stipulations du marché.

Le département Affaires Générales de l'Université de Bordeaux mettra à la disposition du titulaire les documents en sa possession nécessaires à la réalisation de sa prestation. Il facilitera en tant que de besoin l'obtention auprès des autres partenaires, administrations et organismes compétents, des informations et renseignements dont le titulaire pourra avoir besoin.

Le marché s'exécute au moyen de bons de commande dont le délai de livraison commence à courir à compter de la date de notification du bon.

Article 5 : Garanties financières

Aucune clause de garantie financière ne sera appliquée.

Article 6 : Prix du marché

6.1 - Caractéristiques des prix pratiqués

Les prestations faisant l'objet du marché seront réglées par application des prix unitaires dont le libellé est donné dans le bordereau des prix unitaires, selon les stipulations de l'article 2 de l'acte d'engagement.

6.2 - Variations dans les prix

Les modalités de variation des prix du marché sont les suivantes :

6.2.1 - Mois d'établissement des prix du marché

Les prix du marché sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de **mars 2008** ; ce mois est appelé « mois zéro ».

6.2.2 - Modalités des variations des prix

Les prix sont fermes et non actualisables.

Article 7 : Avances

7.1 - Les avances

7.1.1 - Conditions de versement et de remboursement

Une avance est accordée en une seule fois au titulaire, sauf indication contraire dans l'acte d'engagement, lorsque le montant minimum du marché est supérieur à 50 000 € HT et dans la mesure où le délai d'exécution est supérieur à 2 mois.

Le montant de l'avance est fixé à 5,00 % du montant minimum du marché si la durée du marché est inférieure ou égale à douze mois ; si cette durée est supérieure à douze mois, l'avance est égale à 5,00 % d'une somme égale à douze fois le montant minimum divisé par cette durée exprimée en mois.

Le montant de l'avance ne peut être affecté par la mise en oeuvre d'une clause de variation de prix.

Le remboursement de l'avance commence lorsque le montant des prestations exécutées par le titulaire atteint ou dépasse 65,00 % du montant minimum du marché. Il doit être terminé lorsque ledit montant atteint 80,00 % du montant minimum, toutes taxes comprises.

Ce remboursement s'effectue par précompte sur les sommes dues ultérieurement au titulaire à titre d'acompte ou de solde.

Nota : Une avance peut être versée, sur leur demande, aux sous-traitants bénéficiaires du paiement direct suivant les mêmes dispositions (taux de l'avance et conditions de versement et de remboursement ...) que celles applicables au titulaire du marché, avec les particularités détaillées à l'article 115 du Code des marchés publics.

7.1.2 - Garanties financières des avances

Aucune garantie financière ne sera demandée au titulaire pour le versement de l'avance.

Article 8 : Modalités de règlement des comptes

8.1 - Acomptes ou factures

Les prestations seront réglées au fur et à mesure de l'exécution des bons de commande et après validation du service fait.

8.2 - Mode de règlement

Les études, objet du présent marché, seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de comptabilité publique.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s), seront payées dans un délai global de 45 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Le taux des intérêts moratoires sera celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires auront commencé à courir, augmenté de deux points.

Article 9 : Pénalités de retard

Les stipulations de l'article 16 du C.C.A.G.-Prestations Intellectuelles s'appliquent.

Article 10 : Droit de propriété industrielle et intellectuelle

L'option retenue concernant l'utilisation des résultats et précisant les droits respectifs de la personne publique et du titulaire est l'option A telle que définie au chapitre IV du C.C.A.G.-Prestations Intellectuelles (Articles 19 à 31 inclus).

Si les prestations ou les résultats de ce marché constituent des œuvres originales, son titulaire concède au maître de l'ouvrage les droits d'utilisation, de reproduction, de représentation et d'adaptation desdites œuvres pour la durée de l'étude, de la construction et de l'utilisation de l'ouvrage ou des ouvrages objet du présent marché et ce, à compter de la notification du marché. Cette concession vaut sur le territoire du maître de l'ouvrage pour assurer les objectifs de ce marché, notamment de son programme fonctionnel.

Article 11 : Résiliation du marché

Les conditions de résiliation applicables au présent marché seront celles des articles 35 à 40 inclus du C.C.A.G.-Prestations Intellectuelles.

D'autre part, en cas d'inexactitude des documents et renseignements mentionnés à l'article 44 et à l'article 46 ou de refus de produire les pièces prévues aux articles R. 324-4 ou R. 324-7 du code du travail conformément au 1° du I de l'article 46, il sera fait application aux torts du titulaire des conditions de résiliation prévues par le marché.

Article 12 : Assurances

Dans un délai de quinze jours à compter de la notification du marché et avant tout commencement d'exécution, le titulaire devra justifier qu'il est couvert par un contrat d'assurance au titre de la responsabilité civile découlant des articles 1382 à 1384 du Code civil ainsi qu'au titre des responsabilités découlant des principes dont s'inspirent les articles 1792 et suivants du Code civil.

Il devra donc fournir une attestation de son assureur justifiant qu'il est à jour de ses cotisations et que sa police contient les garanties en rapport avec l'importance de l'opération.

Article 13 : Règlement des litiges

En cas de litige, seul le Tribunal Administratif de Bordeaux est compétent en la matière.

Annexe 1 : Cahier des charges de l'appel à projets « Opération Campus » : document joint

Annexe 2 : Proposition de démarche pour la définition du projet de l'Université de Bordeaux

Introduction :

Les statuts de l'Université de Bordeaux, annexés au décret du 21 mars 2007 portant création de cet établissement public de coopération scientifique, prévoient de le doter d'un conseil d'orientation stratégique (COS), chargé d'émettre « *des propositions de développement de l'établissement dans l'intérêt du renforcement de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le site bordelais et en région* », pour répondre à sa première mission de « *mener une réflexion prospective et une politique active sur le développement et la structuration de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le site bordelais* ».

L'objet du présent document est de proposer, sous la conduite du COS, une démarche qui permette de construire un **projet** pour l'Université de Bordeaux, qui soit aussi ambitieux que réaliste.

Les enjeux :

Enjeux sociaux et humains :

Les conditions d'accès des étudiants à l'Université de Bordeaux, leurs conditions de vie, et de poursuite de leurs études au sein de ses différentes composantes, l'inscription de la formation de ses étudiants, et de la formation et de la carrière de ses chercheurs dans une perspective de mobilité internationale, l'insertion professionnelle de ses diplômés, etc. constituent le premier de ces enjeux.

Le remplacement dans les prochaines années d'une part importante de la population active des chercheurs et des ingénieurs devant partir à la retraite dans les secteurs public et privé de notre pays, comme dans la plupart des pays industrialisés, alors qu'on assiste depuis plusieurs années à une diminution des effectifs étudiants dans les filières scientifiques et technologiques, phénomène qui touche l'ensemble des pays de l'OCDE, y compris les Etats-Unis, doit également être pris en compte.

Enfin, les enjeux sociaux et humains sont particulièrement importants, et d'effet direct, tant en matière d'enseignement supérieur que de recherche, dans les domaines de la médecine, et des sciences sociales et humaines, face en particulier aux défis de la complexité croissante de nos sociétés, et du vieillissement de la population de nombreux pays.

Enjeux économiques :

Dans les économies « développées », l'investissement immatériel, quels que soient les difficultés d'en cerner les contours exacts, et les retards des conventions encore en cours pour les prendre en compte tant dans la comptabilité privée que dans la comptabilité publique, est désormais du même ordre de grandeur en volume que l'investissement matériel, et sa part croît sans discontinuer. De plus, il est devenu **le** facteur clé de succès.

Ainsi, au niveau d'un Etat ou d'une Région, l'Enseignement Supérieur et la Recherche constituent un domaine d'investissement immatériel majeur, dans un objectif d'amélioration de leur compétitivité.

En effet, au delà des investissements physiques (infrastructures, immobilier, équipements) qui restent nécessaires dans l'enseignement et la recherche, le principal facteur de compétitivité dans ces domaines réside dans la mobilisation d'hommes et de femmes. Et de nombreux éléments d'attractivité entrent en jeu pour provoquer la localisation des étudiants et des chercheurs sur un site universitaire donné : la qualité de la recherche et de l'enseignement, les conditions d'accueil, (accompagnement humain, logement, bourses, rémunérations), l'image de la ville et de la région, les nouvelles technologies, etc.

De même dans le secteur privé, ainsi que l'affirme l'appel à propositions "Capital humain : gagner en compétences pour gagner en compétitivité" que vient de relancer le ministère de l'industrie : « *Le développement des compétences des salariés dans les entreprises, tout particulièrement dans les PME, est un enjeu majeur de compétitivité, car il est un facteur déterminant de leur capacité à s'engager davantage dans l'innovation et le développement international.* »

Mais l'enseignement supérieur et la recherche constituent de plus un enjeu économique intrinsèque pour un pays, une région ou une agglomération par les retombées générées par la présence sur leur territoire d'étudiants et de chercheurs qui sont autant de consommateurs, et d'acteurs de la dynamique économique, sociale et culturelle.

Il s'agit également, et de plus en plus, d'un enjeu à l'international, en particulier par les relations nouées entre chercheurs, par les échanges économiques induits avec des étudiants et des chercheurs étrangers de retour dans leur pays, et par les campus créés par certaines universités ou écoles à l'étranger, dans un objectif tout autant de valorisation économique que de rayonnement international. Enfin, bien entendu, la valorisation des résultats de recherche et le transfert de technologie sont des enjeux de plus en plus importants à la fois pour la recherche et l'enseignement supérieur, et pour l'économie d'une région ou d'un pays.

Enjeux environnementaux :

L'activité humaine a introduit de nombreux bouleversements sur l'environnement. Il serait vain de présenter la recherche et la technologie comme devant apporter toutes les solutions de nature à répondre aux défis que l'homme devra affronter dans des délais très courts (énergie, climat, pollution, etc.). Il n'en est pas moins évident que les chercheurs seront de plus en plus sollicités pour la mesure des phénomènes, pour la prévision des évolutions, et pour une contribution à l'élaboration de solutions.

Inversement, ils seront de plus en plus soumis à l'évaluation de l'impact des résultats de leurs recherches sur l'homme et sur l'environnement, et confrontés à des préoccupations éthiques.

Mais en tout état de cause, il importe de considérer ces enjeux environnementaux, au-delà des contraintes fortes qu'ils imposent, comme une formidable opportunité de développement.

Enjeux d'aménagement du territoire :

La répartition des principaux sites de recherche et d'enseignement supérieur sur le territoire national fait partie des principaux enjeux en matière d'aménagement du territoire.

De même, l'existence d'antennes ou de départements universitaires dans les principales agglomérations d'une région est pour elles un facteur de dynamisme important, et elle améliore simultanément l'accès des jeunes à des études supérieures (le pourcentage d'étudiants boursiers y est très sensiblement supérieur à la moyenne régionale).

Enfin, l'aménagement des sites ou campus universitaires au niveau d'une agglomération comme celle de Bordeaux constitue un enjeu majeur en termes d'urbanisme.

Le contexte :

1- Le contexte international :

- La prise de conscience du caractère fini des ressources matérielles, et corrélativement de l'importance désormais prépondérante de **l'immatériel** dans le développement des sociétés (**Lisbonne 2000**) est récente, et renforce l'importance de l'Université. Elle se traduit au niveau européen par l'augmentation de 63% du budget annuel du 7^{ème} Programme Cadre de Recherche et de Développement technologique (2007-2013) par rapport au 6^{ème} (2003-2006)

- La construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur est également signifiante, et vise en particulier au développement de la mobilité internationale des étudiants (facilitée par la mise en place du LMD) et des chercheurs.

- La mondialisation des échanges, et la nouvelle répartition, au départ des activités de production, et désormais des activités de Recherche/Développement a aussi un impact majeur sur l'enseignement supérieur confronté, comme la recherche, à de multiples défis en termes d'attractivité et de compétitivité, et désormais de plus en plus immergé dans un **environnement international**.

- Le « nouvel environnement numérique », participant à cette mondialisation, impose aux universités de nouvelles approches pédagogiques, et leur inscription dans les grands réseaux internationaux (Rapport Isaac de janvier 2008).

2- Le contexte national :

Le contexte national est marqué d'une part par la dualité universités / grandes écoles, et d'autre part par l'existence d'établissements publics à caractère scientifique et technique (EPST) : CNRS, INRA, INRIA INSERM, etc., ou d'établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), en particulier le CEA, qui impose la recherche d'une coordination des politiques de recherche entre eux et les universités. L'Agence Nationale de la Recherche a ainsi été créée pour contribuer à la coordination de la politique nationale dans ce domaine.

La création simultanée de l'Agence d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur sous forme d'une autorité indépendante est également, selon ses propres termes : « *un enjeu majeur pour toutes les parties prenantes des dispositifs nationaux de l'enseignement supérieur et de la recherche* ».

La création des pôles de compétitivité est un autre élément du contexte dans lequel évoluent désormais les universités françaises, parties prenantes dans leurs deux dimensions Formation et Recherche, et l'Aquitaine est particulièrement concernée, dans la mesure où la dynamique des pôles rejoignait des démarches déjà engagées dans notre région.

S'inscrivant dans les partenariats public/privé, le groupe Caisse des Dépôts vient d'adopter (décembre 2007) son plan stratégique à l'horizon 2020, dont une des 4 priorités est « L'université et l'économie de la connaissance ». Il s'agit d'un autre élément significatif, et favorable à prendre en compte, quand on connaît la puissance d'intervention de cette institution.

Enfin, la publication du « classement de Shangai » a suscité réactions et débats en France (représentativité des indicateurs, signification d'un classement d'universités très différentes, dans leurs statuts, dans les modes d'accès (sélection ou non) des étudiants, etc.).

Elle a cependant contribué à provoquer des évolutions : une des réponses avancées a été de conférer aux universités françaises la **masse critique** dont elles ne disposeraient pas (même si les 2 premières universités du classement de Shangai accueillent moins de 20 000 étudiants), en particulier à travers la création des PRES.

La loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités, qui vise au développement de l'autonomie universitaire, et qui transforme la relation État-établissements d'enseignement supérieur constitue une seconde réponse. Elle traduit l'inscription toujours plus grande des problématiques de la recherche et de la formation au cœur des politiques de l'État.

De même, le rapport « Attali » de janvier 2008 consacre deux de ses 20 propositions de « décisions fondamentales » respectivement à l'enseignement supérieur :

Décision fondamentale 2 : *Constituer 10 grands pôles d'enseignement supérieur et de recherche autour de 10 campus, réels et virtuels, fixant les conditions d'excellence de l'ensemble du système de formation supérieur et de recherche,*

et à la recherche :

Décision fondamentale 3 : *Redonner à la France tous les moyens (dont ceux de la recherche) pour prendre une place de premier rang dans les secteurs de l'avenir : numérique, santé, énergies renouvelables, tourisme, biotechnologie, nanotechnologie, neurosciences.*

Par ailleurs, la « décision » 13 propose de « Renforcer les formations en alternance », en particulier en augmentant « le nombre d'étudiants en alternance à l'université... ». « Chaque université devra

aussi ouvrir des Centres de formation d'apprentis (CFA) et mettre en place des directions de l'orientation, des stages et de l'insertion ».

Et l'appel à projets « Opération Campus » lancé le 6 février dernier par le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche fait également état de 10 campus qui seront sélectionnés en 2008.

3- Le contexte régional :

Les forces et faiblesses de la recherche publique en Aquitaine : les différentes analyses publiées par les instances successives d'évaluation de la recherche, et en particulier celle du Comité National d'évaluation de la recherche de mars 2007 font état, en face de la bonne productivité de l'Aquitaine en matière de publications scientifiques, et de nombre de doctorats délivrés, de la médiocrité des résultats en matière de dépôts de brevets, et de délivrance de diplômes d'ingénieur.

Le Contrat de projets Etat-Région Aquitaine 2007-2013 : les 3 premiers des 10 grands projets de ce contrat concernent l'Université de Bordeaux, le premier à travers des projets structurants associés aux pôles de compétitivité, le second par les moyens financiers accrus en direction de la recherche et du transfert de technologie, avec pour objectif « *d'élever la taille critique de la recherche aquitaine dans ses secteurs d'excellence, condition essentielle de l'attractivité et du développement de la région* », le troisième visant le renforcement de l'attractivité des universités aquitaines, à travers l'amélioration des conditions d'études (logement, restauration), et du cadre de vie (aménagement des campus), la mise au standard européen des sites universitaires, et le regroupement et la restructuration des écoles d'ingénieurs sur le site de Bordeaux. Au total, l'Etat a prévu de soutenir ces projets en matière d'enseignement supérieur et de recherche à hauteur de 120 M€ sur 7 ans, et la Région à hauteur de 177,7 M€, soit un total de près de 300 M€ sur 7 ans qui place l'Aquitaine au 4^{ème} rang des régions françaises (3^{ème} rang derrière l'Ile de France et Rhône Alpes pour la part Région).

Le programme régional 2007-2013 du Feder : en articulation avec le CPER, le premier de ses 4 axes « promouvoir l'économie de la connaissance », concerne particulièrement l'enseignement supérieur et la recherche. Doté de 175 M€ pour un total Feder de 392 M€, soit près de 45%, il en constitue l'axe le plus important.

La volonté politique des collectivités territoriales en Aquitaine :

L'engagement du Conseil régional en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche se traduit également hors CPER : selon son propre site d'information : « *La Région Aquitaine mène depuis de nombreuses années une politique active de soutien à l'enseignement supérieur, à la recherche et au transfert de technologie. Elle est la 1ère région française par ses dépenses en recherche et développement rapportées à l'ensemble de son budget* ».

Le Conseil Régional participe ainsi à la qualité des travaux de recherche réalisés au sein des laboratoires, et des enseignements délivrés dans la région, et in fine au maintien, et à la création d'emplois sur le territoire aquitain.

Il s'est par ailleurs engagé également de façon très volontariste en matière de logements pour les étudiants, depuis 2005.

De même, la Communauté Urbaine de Bordeaux s'est engagée financièrement, dans le cadre de ses compétences, en faveur des Campus, qu'elle considère comme stratégiques, tant pour la communauté universitaire que pour le rayonnement de l'agglomération, et souhaite contribuer aux premières réalisations.

Objectifs de la démarche :

De façon à permettre à l'Université de Bordeaux de déterminer son projet, il est nécessaire de conduire une démarche globale, passant par la réalisation d'un diagnostic, et l'établissement d'objectifs, et d'une stratégie.

Cette démarche devra donc lui fournir tous les éléments nécessaires à sa prise de décision, et en particulier :

- un diagnostic véritablement partagé qui permette de situer, à partir d'un état des lieux objectif et comparatif de son potentiel de recherche et d'enseignement supérieur, la place de l'Université de Bordeaux dans l'ensemble national et international.
- des éléments et propositions devant permettre au Conseil d'Administration, sur proposition du COS, de fixer ses objectifs opérationnels, sa stratégie, et son plan d'action, ainsi que les modalités de suivi et d'évaluation du projet qu'il aura ainsi décidé de mettre en place.

Etape 1 : Analyse et diagnostic :

A/ L'enseignement supérieur :

1- Situation actuelle, constat :

Evolution des effectifs étudiants globaux en Aquitaine, et de la place de l'Université de Bordeaux : évolution respective des différentes composantes de l'Enseignement supérieur (Universités, dont IUT, CPGE, STS, Ecoles d'ingénieurs, IEP, IUFM, écoles de commerce, autres).

Evolution constatée en particulier du nombre et du pourcentage d'étudiants boursiers, et d'étudiants étrangers, et en général de la situation par rapport à l'ensemble national, et à d'autres universités françaises, ou étrangères.

« Mesure » de l'attractivité de l'Université de Bordeaux vis à vis des étudiants.

Les taux de réussite dans les différents cursus, rapportés aux modalités d'accès.

L'accès à l'emploi des diplômés (durée de la recherche, type de contrat, salaire d'embauche, etc.).

2- Les évolutions attendues :

Les évolutions attendues de la démographie étudiante (français, étrangers), et ses incidences sur l'Université de Bordeaux (en fonction des projections démographiques globales, des effets des politiques publiques (loi d'orientation pour l'avenir de l'école d'avril 2005 par exemple, et politique d'accueil pour les étudiants étrangers, politiques d'aménagement du territoire), des évolutions économiques, et de l'évolution de son attractivité).

Les évolutions sociologiques.

Evolution de la mobilité, au plan régional, national, européen, ou international.

Les évolutions annoncées ou envisagées en matière d'implantation de lieux d'étude.

La loi relative aux libertés et responsabilités des universités, et les autres évolutions attendues : incidences.

3- Les attentes des étudiants :

La qualité de l'enseignement, et de la recherche,

L'inscription de leur cursus dans une mobilité internationale,

Les perspectives de débouchés,

Les conditions de vie (logement, restauration, transports, parkings, système de bourses, service d'emplois temporaires, etc.), et d'étude (encadrement, locaux, équipements, utilisation des TIC, etc.),

L'information (des systèmes sont en place, mais il reste sans doute des améliorations à prévoir),

L'accompagnement à l'entrée à l'Université,

Les loisirs,

Les besoins spécifiques des handicapés,

Les besoins spécifiques des étudiants en couple (logement, crèche, ...) et des jeunes chercheurs.

4- Les attentes de l'environnement économique et social :

Les besoins, et les attentes des acteurs publics ou privés (en particulier dans les domaines assujettis à un numerus clausus, ou dans le domaine de la formation).

5- Les besoins en définitive estimés en termes d'accueil d'étudiants:

En fonction des effectifs envisagés globalement dans le périmètre de l'Université de Bordeaux, et des hypothèses de répartition, par cycle, et entre les différents cursus, une hypothèse de distribution géographique, sur l'ensemble de l'Agglomération, et sur les sites déconcentrés, pourra être élaborée, à différentes échéances.

Une approche des effets induits en matière de moyens, humains, immobiliers, en équipement, pourra alors être réalisée.

B/ La recherche :

1- Les forces et les faiblesses de la recherche à l'Université de Bordeaux :

Evolution de la part Aquitaine dans les dépenses de R&D, évolution des parts respectives du public et du privé dans cette dépense, et évolution de la part du financement de la recherche universitaire sur contrats.

Evolution du nombre de chercheurs, dans le domaine public, et le domaine privé. Evolution du poids de l'Aquitaine dans les publications scientifiques, par discipline, et dans le nombre de doctorats. Evolution du nombre de citations de chercheurs bordelais dans leurs disciplines. La valorisation et le transfert de technologie : évolution de la part de l'Aquitaine dans le nombre de brevets déposés, par technologie. Nombre d'entreprises de technologies créées en lien direct avec des résultats de recherches. Identification des compétences régionales majeures dans les différents domaines d'application des technologies repérées. Analyse du dispositif de valorisation des résultats de recherche, et de transfert de technologie, de l'Université.

2- Les opportunités, et les facteurs de développement, de même que les menaces :

Il conviendra de distinguer :

Les dynamiques économiques et sociales et les thématiques scientifiques et technologiques émergentes au plan local, régional, national ou international.

L'inscription actuelle de l'Université de Bordeaux dans ces dynamiques et thématiques, et la capacité de ses équipes de s'y maintenir, ou de s'y inscrire.

Sa situation concurrentielle par rapport aux autres pôles universitaires : analyse des projets nationaux et internationaux ayant réussi (méthodologie, avantages, budget...), ou en cours d'émergence.

Evaluation des critères déterminants spécifiques pour le développement de certains secteurs (environnement scientifique, technologique, et économique et social, animation, infrastructures, moyens spécifiques, financements particuliers...).

3- Les attentes des chercheurs :

Il conviendra de les appréhender dans une optique d'attractivité au plan international.

4- Les attentes de l'environnement économique et social :

Au-delà des relations existantes entre de très nombreuses composantes de l'Université, et le monde économique et social, il conviendra de déterminer les champs non couverts dans lesquels des attentes ne sont pas satisfaites, alors que sa valeur ajoutée pourrait être importante.

Cette première étape devra s'appuyer sur les différents travaux, et études déjà réalisés, que ce soit au niveau international, national (rapports et données de l'Observatoire des Sciences et Techniques, en particulier), ou régional (dossier INSEE Recherche et innovation technologique en Aquitaine de mars 2007, Analyse de la politique de recherche publique en Aquitaine du Comité National d'Evaluation de la Recherche, également de mars 2007, etc.).

Etape 2 : Eléments pour la détermination des objectifs, de la stratégie, et du plan d'action du PRES Université de Bordeaux :

Objectifs :

Les objectifs politiques devront être déterminés, en particulier en réponse aux enjeux présentés en préambule. Ils pourraient être :

Humains et sociaux (en particulier vis à vis des étudiants les plus démunis),

Economiques (effet direct sur l'attractivité de l'agglomération bordelaise et de la région Aquitaine, et investissement de moyen et long terme par les effets futurs de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'économie, à travers la « matière grise » des entreprises).

Aménagement du territoire (politique urbaine).

Environnementaux : au-delà de la réponse aux enjeux déjà mentionnés, une contribution concrète à travers des bâtiments tendant vers la Haute Qualité Environnementale, pour un meilleur confort des utilisateurs, et des coûts de fonctionnement réduits.

Il conviendra ensuite pour l'Université de Bordeaux de déterminer ses objectifs opérationnels, c'est à dire, en fonction des réponses aux besoins recensés, qui fixent l'objectif « idéal », et des moyens à dégager, des objectifs de réalisation ambitieux, mais réalistes :

Pour l'enseignement supérieur : nombre d'étudiants à 5 ou 10 ans, répartition envisagée par discipline, et par cycle d'études, répartition géographique

Pour la recherche : poids de Bordeaux dans la recherche nationale et internationale, détermination des cibles.

Stratégie

Recherche du meilleur effet de levier de l'Euro investi par l'Université.

Valeur ajoutée des orientations adoptées par rapport à l'existant, tant au niveau national, qu'international.

Examen des possibilités pour parvenir à la masse critique dans les secteurs retenus, ou dans un segment donné (stratégie de développement endogène, et/ou exogène, stratégie globale, stratégie de niche).

Recherche de l'interdisciplinarité, en particulier en direction des sciences sociales et humaines.

Stratégie de différenciation de l'Université de Bordeaux en matière d'attractivité vis à vis des étudiants et des chercheurs, en particulier à travers la qualité de l'environnement, en cohérence avec l'image de Bordeaux et de l'Aquitaine.

Stratégie d'alliances ciblées avec d'autres universités françaises ou étrangères.

Programme d'action

Identification des différentes actions, et des moyens à mettre en oeuvre, à court et moyen terme, dans l'optique de répondre aux besoins identifiés dans la première phase, et d'atteindre les objectifs fixés dans la seconde :

- Aménagement et animation des campus, programmes fonciers et immobiliers.
- Structuration du potentiel de recherche, au plan humain, et en matière d'équipements.
- Aide à l'information, (en particulier vis-à-vis des étudiants).
- Participation aux dispositifs d'observation, en particulier pour suivre les besoins des étudiants, et les évolutions en matière de recherche.
- Autres : toute proposition de nature à atteindre les objectifs fixés.